

Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

numéro 6

Déc.
2019

Une collectivité de proximité au cœur
du développement local



p.5

TOURISME : Les Alpes Mancelles, une marque !

p.5

ÉCONOMIE : des nouveaux bâtiments en construction à Maresché

p.10

SANTÉ : une offre médicale pleinement satisfaite



Philippe MARTIN
Président de la
Communauté de communes
Haute Sarthe Alpes Mancelles
Maire de Bourg-le-Roi



Des finances saines pour de meilleurs services

Au cours de ce second semestre 2019, les élus de la Communauté de communes ont continué à concrétiser d'importants projets. Nous avons notamment mis l'accent sur le développement économique, source d'emplois et de recettes nouvelles.

Dans ce domaine de compétence intercommunale, nous avons lancé la construction d'un nouveau bâtiment d'activités sur la zone intercommunale de la Pitoisière à Maresché. Celui-ci sera occupé par le garage Heurtault et l'entreprise de métallerie-serrurerie Piens, qui vont mettre à profit leurs nouveaux locaux pour compléter leurs offres et développer leurs activités. En réalisant cet investissement, la Communauté de communes démontre sa volonté d'accompagner les entrepreneurs locaux dans leur croissance, afin de favoriser le développement territorial.

Dans cette logique, nous sommes aux côtés des agriculteurs qui travaillent à l'aménagement d'une unité de méthanisation sur la zone d'activités intercommunale située à Rouessé-Fontaine. Nous venons de signer un compromis de vente du terrain choisi par le groupement d'exploitants, permettant au projet de franchir une étape essentielle.

De même, en tant que financeur du Parc d'Activités de Maresché, nous sommes heureux de constater que la construction du bâtiment du groupe Baglione avance à grands pas. Cette nouvelle implantation se traduira, dans un premier temps, par la création d'une quinzaine d'emplois.

A l'évidence, les zones d'activités économiques, aménagées à l'initiative des élus communautaires au cours de ces

deux dernières décennies, démontrent toute leur utilité, permettant de renforcer l'attractivité du territoire en nous donnant la possibilité d'accueillir efficacement des entrepreneurs ayant un besoin immédiat de terrains, voire de locaux.

Une plus grande capacité d'autofinancement

Tout en travaillant à rechercher des recettes nouvelles, notre devoir est aussi de veiller à limiter nos dépenses pour conserver des finances saines. C'est pourquoi nous avons saisi l'opportunité de renégocier et de regrouper une partie de nos emprunts, pour diminuer et étaler la dette de notre collectivité. Nous allons ainsi augmenter notre capacité d'autofinancement et, par conséquent, d'investissement.

Cette gestion rigoureuse a pour premier objectif d'améliorer toujours les services que nous pouvons proposer aux habitants, car tel est le rôle des élus.

Cette recherche de la qualité des services vient, d'ailleurs, d'être reconnue avec la labellisation Maison France Service attribuée à notre Maison de Services Au Public. Celle-ci fait partie des trois premiers sites labellisés en Sarthe.

Trois nouveaux médecins sur le territoire

Autre bonne nouvelle : trois médecins se sont installés sur le territoire ces

derniers mois, le Dr Echasserieau à Beaumont-sur-Sarthe, le Dr Laot à Fresnay-sur-Sarthe et le Dr Echevarria à Fyé. Ces installations, qui répondent à notre objectif de préserver l'offre de soins sur le territoire, démontrent que les aménagements d'une maison de santé pluridisciplinaire à Beaumont-sur-Sarthe et de deux centres de soins, à Fresnay-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon d'une part et à Fyé d'autre part, correspondent aux attentes du corps médical. Nous maintenons aussi les contacts avec d'autres professionnels.

Nous avons aussi avancé sur le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie à Fresnay-sur-Sarthe, qui a été voté en Conseil communautaire au printemps 2018. Le Ministère de l'Intérieur a, en effet, confirmé que le site fresnois était retenu, car il correspond aux critères en matière de nombre d'habitants et de besoins d'interventions. C'est une bonne nouvelle pour le monde rural. Le bâtiment, qui accueillera 20 gendarmes, devrait être livré d'ici 4 ans.

Enfin, nous allons aussi renforcer nos équipements d'accueil pour les touristes, en lançant l'aménagement du nouveau local de l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe.

Magazine d'informations de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

Siège social : 2 rue de l'Abbé Lelièvre, 72130 Fresnay-sur-Sarthe - Tel : 02 43 34 34 59 - www.cchautesarthealpesmancelles.fr

Directeur de la publication : Philippe Martin - Comité de rédaction : Fabrice Goyer-Thierry, Sylvie Beucher, Michèle Chauvel, Josiane Doudieux, Eveline Frigo, Marie-France Guyon, Nicolas Latacz, Brigitte Lechat, Claudine Menon, Maryline Sangleboeuf
Secrétaires : Peggy Simon, Anne-Claire Mabile et Laura Trocherie

Textes : MCComm, Mamers, Emmanuel Chevreul - Crédits photos : MCComm, services de la Communauté de communes, Centre Social Escal, Office de Tourisme des Alpes Mancelles - Maquette : Hastone Communication

Mise en page, impression : Imprimerie Fresnoise, Fresnay-sur-Sarthe

Horaires d'ouverture de la Communauté de communes
Du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 16h

Augmenter la capacité d'autofinancement pour investir plus aisément

Afin de ne pas restreindre la capacité d'autofinancement de la Communauté de communes, le Conseil communautaire a fait le choix d'emprunter la somme de 1,15 million d'euros qu'il s'est engagé à investir dans les trois années à venir (soit 320 000 € par an) pour déployer la fibre optique sur tout le territoire.

« Nous aurions pu aussi soustraire chaque année ce montant de notre budget général pour payer immédiatement, mais nous aurions limité d'autant notre capacité d'investissement à court terme. C'est pourquoi, compte tenu des taux d'intérêt actuellement pratiqués par les banques, cette option de l'emprunt nous est apparue plus judicieuse. Dans ce même esprit, nous avons aussi choisi d'emprunter les 320 000 € nécessaires à la construction du bâtiment d'activités dédié aux entreprises Heurtault et Piens sur la zone d'activités de La Pitoisière, à Maresché », explique Jean-Edouard Lemasson, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Finances.

Ainsi, en effectuant leur recherche de prêts auprès des banques locales, les élus ont reçu une offre particulièrement

avantageuse de la part du Crédit Agricole. « Cet établissement bancaire a proposé de prêter à la collectivité la somme de 1,5 million d'euros recherchée (1,15 million pour la fibre optique et 320 000 pour le bâtiment d'activités) à un taux tout à fait intéressant, mais aussi de diminuer le taux des six autres prêts que la Communauté de communes a encore en cours auprès de cette banque. En ce sens, le Crédit Agricole a compacté l'ensemble des emprunts pour n'en faire plus que deux, l'un d'une durée de 18 ans à un taux de 1,31 % et le second d'une durée de 30 ans à un taux de 1,19%, détaille Jean-Edouard Lemasson. Au final, cette opération nous permet d'accroître notre capacité d'autofinancement de 63 500 € par an. Le prochain Conseil communautaire, issu des élections municipales du mois de mars, aura ainsi plus de latitude pour investir dans de nouveaux services et équipements, tout en achevant les projets déjà lancés, comme les aménagements de la déchèterie et du local de l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe. »

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Objectif : diminuer la consommation énergétique !



Les élus communautaires souhaitent améliorer le confort et diminuer la consommation énergétique des nombreux bâtiments dont la Communauté de communes est propriétaire, notamment de ses équipements sportifs.

Dans ce but, les élus ont engagé un programme de réhabilitation des vestiaires et des sanitaires du gymnase situé à Beaumont-sur-Sarthe. La consultation pour choisir le maître d'œuvre du chantier a été lancée et le démarrage des travaux est envisagé pour 2020. « Cet investissement devrait être largement subventionné, notamment par la Région dans le cadre du Contrat Territoires Région (CTR), car nous nous inscrivons dans le cadre des programmes innovants de recherche d'économies d'énergies, souligne Jean-Louis Clément, Vice-Président de la Communauté de communes en charge du Patrimoine communautaire. A présent, il nous faudra réfléchir au devenir des locaux occupés par le club de tennis de table à Maresché. »

ACTUALITÉS

Transports ferroviaires Des dessertes renforcées entre Alençon et Le Mans

Grâce à la mobilisation des associations d'usagers et des élus, qui ont travaillé en concertation avec le Conseil Régional et la SNCF, le nombre de trains assurant quotidiennement la liaison entre Le Mans et Alençon a augmenté depuis le 15 décembre. Désormais, toutes les demi-heures entre 7h et 9h30, un train allant en direction du Mans s'arrête en gare de La Hutte - Coulombiers. De même, la gare est desservie chaque demi-heure, dans le sens Le Mans - Alençon entre 16h30 et 19h. Une desserte a également été ajoutée à 6h41.



Domaine du Gasseau

Encore une saison exceptionnelle !

Cette année encore, le domaine du Gasseau, à Saint-Léonard-des-Bois, a connu une affluence en hausse. Pour preuve : le chiffre d'affaires de la boutique Café-Nature, où sont proposés de nombreux produits du terroir, a connu une hausse de 17 %. De même, la grande exposition artistique, consacrée cette année au peintre mançais François-Joseph Durand, a accueilli plus de 600 visiteurs supplémentaires par rapport à 2018 (au total 3 400 personnes), tandis que les autres expositions de photographies et de peintures ont aussi su trouver leur public. De leur côté, les concerts festifs, qui offraient une large gamme de styles musicaux, ont à nouveau fait le plein chaque dimanche, quelle que soit la météo du jour et ont donné l'occasion de faire connaître le site à un nouveau public. « Nos prestataires ont également bénéficié de cette hausse de la fréquentation, qu'il s'agisse du Parc aventure (acrobranches), des locations de canoë-kayak et de la ferme équestre », ajoute Dominique Chevallier, chargée de mission de la Communauté de communes et responsable du Domaine du Gasseau



Visites du jardin et Salon du Bien-être : deux belles réussites !

Deux nouveautés ont plus particulièrement marqué cette saison : les visites du jardin et le salon du bien-être et de l'artisanat.

Près de 90 visiteurs pour les visites hebdomadaires au jardin

« Près de 90 personnes, passionnées et représentant toutes les générations, ont participé aux différentes visites du jardin qui étaient animées, chaque mercredi de juillet et août, par les jardiniers du domaine, constate Philippe Rallu, Vice-Président délégué de la Communauté de communes en charge du Tourisme. A chaque promenade, ceux-ci ont expliqué, de manière très pédagogique, les différentes techniques de mise en culture, notamment celles qui ont passé les siècles et continuent à faire leurs preuves. Répondant aux nombreuses questions posées, les guides se sont notamment attachés à mettre en valeur la diversité de la flore et de la faune

du site. Ils ont, à cette occasion, rappelé les fonctions médicinales ancestrales de certaines de ces plantes. De nouvelles visites seront très certainement proposées pour la saison prochaine.



Un lieu idéal pour le Salon du bien-être et de l'artisanat !

Samedi 14 et dimanche 15 septembre 2019, le Gasseau a accueilli son premier Salon du bien-être et de l'artisanat.

Organisé par l'association "Les 5 sens", celui-ci a rassemblé plus d'une trentaine de professionnels du bien-être et des médecines alternatives (hypnothérapie, psychothérapie, réflexologie plantaire, sophrologie, shiatsu, magnétisme, soins énergétiques, etc.), mais aussi des arts divinatoires, ainsi que plusieurs artisans et producteurs locaux. Passionnés et curieux, habitants de la Sarthe et des départements alentours, sont venus nombreux à la rencontre des exposants et consultants, participant avec grand intérêt aux diverses conférences données sous le grand arbre de la cour, autour de sujets aussi variés et originaux que la luxopuncture, la fasciathérapie, la médecine symbolique ou l'alimentation vivante. « Le Gasseau s'est révélé être un lieu idéal pour accueillir un événement comme celui-ci, offrant un environnement naturel de qualité et des salles parfaitement aménagées pour les thérapeutes », souligne Philippe Rallu, qui souhaite renouveler l'expérience en 2020.

DE NOUVEAUX PROJETS POUR 2020

Dès à présent, élus et agents communautaires préparent la saison 2020 du Gasseau. Une nouveauté est déjà au programme : l'ouverture d'un parcours de Disc-Golf. « Nous avons obtenu toutes les autorisations administratives et, par conséquent, cette nouvelle attraction, entre le Frisbee et le golf, pourra ouvrir au printemps prochain, avec 12 trous et 8 corbeilles, affirme Philippe Rallu. De

même, nous avons en projet de construire, d'ici un an, une serre en haut du jardin. »

Au cours de cet hiver, les élus vont aussi rechercher un nouveau gestionnaire pour le restaurant et l'hôtel, la précédente gérante ayant quitté les lieux à l'automne.

Les Alpes Mancelles, une marque !

L'Office de Tourisme des Alpes Mancelles et les élus de la Communauté de communes ont déposé, cet été, la marque "Les Alpes Mancelles" à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Ce dépôt de marque a été officialisé au Journal Officiel de la République début août. Cette initiative a pour objectifs de valoriser les Alpes Mancelles en tant que destination touristique d'exception, de donner une plus grande visibilité au territoire et de développer des prestations de qualité dans le cadre d'une politique cohérente associant tous les acteurs touristiques locaux.

« Pour que notre demande soit acceptée, nous avons pris le parti de faire correspondre le périmètre de la marque avec celui du site naturel classé, tel qu'il a été défini par un décret de 1995, sur décision de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et des Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), explique Pascal Delpierre, Président de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles, élu de la Communauté de communes et Maire de Saint-Léonard-des-Bois. Ce territoire couvre, ainsi, les communes de Saint-Léonard-des-Bois, Moulins-le-Carbonnel, Saint-Céneri-le-Gerei (Orne) et Saint-Pierre-des-Nids

(Mayenne). Cependant, d'autres communes et prestataires des communautés de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles et Mont des Avaloirs (à laquelle adhère Saint-Pierre-des-Nids), ainsi que de la Communauté Urbaine d'Alençon (jusqu'à la vallée du Sarthon) pourront se prévaloir de cette marque pour que celle-ci soit valorisée au maximum. De même, nous avons défini quatre "villes-portes" : Fresnay-sur-Sarthe, Alençon, Pré-en-Pail et Villaines-la-Juhel. » « Dans cette logique, la gestion de la marque est assurée par un Comité dans lequel je siège aux côtés de Pascal Delpierre, du Président de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs, du Maire de Saint-Céneri-le-Gerei et du Directeur de l'Office de Tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon* », ajoute Philippe Rallu, Vice-Président délégué de la Communauté de communes en charge du Tourisme.

Définir une identité de marque

Après avoir passé l'étape des démarches administratives, le Comité s'attelle désormais à donner une identité à la marque "Les Alpes Mancelles". Dans ce but, avec l'appui d'une agence de communication sarthoise, un logo, une charte graphique et d'autres outils de communication vont être déclinés.

« Puis, nous définirons une charte de qualité, à laquelle pourront adhérer les prestataires, à condition qu'ils respectent les critères définis dans ce document, par exemple en matière d'accueil et de services proposés », explique Pascal Delpierre. « Ces adhérents pourront alors utiliser le logo, la charte graphique et bénéficier de la marque pour mettre en valeur leurs produits, poursuit Philippe Rallu. Nous allons aussi nous appuyer sur la boutique du Gasseau et sur les sites de l'Office de Tourisme à Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe (où nous allons aménager une boutique dans l'ex salon de coiffure attenant) pour faire connaître la marque et les produits "Les Alpes Mancelles". »

* Cet Office de Tourisme a un statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)



© Prestat air Drone

Office de Tourisme : Un été sous le signe de l'Histoire

Au cours de cet été 2019, l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles a connu une affluence en hausse sur ses trois sites d'accueil, à Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe et au Domaine du Gasseau. Les randonnées et la balade contée ont notamment rassemblé de nombreux fidèles, tout comme les deux sorties ayant pour thématique la libération de la Sarthe par la 2^{ème} Division Blindée du Général Leclerc.

« Nous avons voulu célébrer le 75^{ème} anniversaire de la Libération en mettant à l'honneur la vaillance des soldats de Leclerc dans le Nord Sarthe », explique Pascal Delpierre, Président de l'Office de Tourisme des Alpes Mancelles. Les 3 et 23 août, les participants sont partis sur les traces des libérateurs, refaisant le parcours de Fresnay-sur-Sarthe à Alençon, en passant par Mézières-sur-Ponthouin ou Fyé, s'arrêtant devant les différents monuments commémoratifs et, surtout, écoutant avec grande attention les explications passionnantes de l'historien Christophe Bayard, spécialiste de cette épopée. « A chaque fois, nous avons fait le plein », souligne Philippe Rallu, Vice-Président délégué de la Communauté de communes en charge du Tourisme, souhaitant que cette animation devienne un événement récurrent chaque été.

« Nous avons également connu une augmentation de la fréquentation dans les campings et chez les hébergeurs, ajoute Pascal Delpierre. Je remercie d'ailleurs ces professionnels de tenir à jour le versement de la taxe de séjour, que nous réinvestissons intégralement en direction du développement touristique. A l'inverse, je déplore le fonctionnement du site Airbnb, qui détourne la loi, nous privant d'importantes recettes. »



Collecte et traitement des déchets ménagers

Pensez à retirer vos sacs de déchets ménagers en mairie !

Pour la seconde année consécutive, la Communauté de communes distribuée, à tous les habitants, les sacs translucides dans lesquels doivent impérativement être déposés les déchets ménagers non recyclables collectés en porte-à-porte (les autres sacs ne seront pas ramassés par les rippeurs). Afin de toucher un plus large public, cette distribution est prolongée jusqu'à mi-janvier. De plus, dans un souci de privilégier la proximité et de limiter les déplacements, elle est effectuée dans chaque mairie.

« Comme l'an passé, nous laissons aux ménages le choix de déterminer le nombre de sacs dont ils ont besoin », ajoute Dominique Ralu, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Déchets, rappelant qu'il est obligatoire de venir chercher ces sacs, « même s'il en reste encore à son domicile. »

En parallèle, les habitants doivent continuer à déposer leurs déchets recyclables (journaux, cartons, plastiques, conserves, verre, etc.) dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire aménagés dans chaque commune.

« Ce mode de collecte a été mis en place pour encourager les citoyens à mieux trier leurs déchets et leur permettre, ainsi, de contribuer à préserver l'environnement », rappelle Dominique Ralu, expliquant que les sacs translucides qui contiennent des déchets recyclables ne sont pas collectés. « La texture de ces sacs nous permet de

voir facilement leur contenu et de repérer ainsi les erreurs », souligne l' élu.

Les déchets ménagers ont diminué de 63%

18 mois après l'instauration de ce nouveau dispositif, la Communauté de communes est en capacité d'établir un bilan chiffré significatif... qui se révèle très encourageant. « En une année, le tonnage d'ordures ménagères non recyclables collectées en porte-à-porte a diminué de 63 %. Dans le même temps, le volume de déchets recyclables collectés aux Points d'Apport Volontaire a augmenté de 45 % pour les cartons, journaux et plastiques et de 5 % pour le verre, constate Dominique Ralu. Je tiens donc à féliciter les habitants pour leurs efforts. »

Cependant, l' élu relève un point noir : le nombre trop important de déchets non recyclables jetés par erreur dans les Points d'Apport Volontaire. « Certains habitants ne respectent pas suffisamment les consignes et déposent tout type d'ordures dans les colonnes de tri sélectif. Le centre de tri doit alors faire face à un afflux de déchets qu'il est dans l'obligation de refuser, ce qui diminue d'autant les financements qui nous sont reversés pour le tri sélectif. En conséquence, ce manque de civisme a des effets négatifs sur les finances de la collectivité et rejaillit sur le montant de la Redevance sur les Ordures Ménagères », prévient Dominique Ralu.



Désormais, alors que les contrats de collecte et traitement des déchets arrivent à échéance fin 2020, les élus ont entamé une réflexion sur l'évolution des collectes. « Au vu des résultats positifs, nous pourrions envisager d'étendre au tri sélectif le ramassage en porte-à-porte, actuellement réservé aux ordures ménagères, afin de renforcer le service proposé aux habitants et de faciliter le quotidien de ces derniers, révèle Dominique Ralu. Mais, ce n'est qu'une hypothèse que nous devons approfondir et qui ne se concrétisera qu'à la condition que les bons résultats de 2019 soient confirmés en 2020 et qu'un tel dispositif ne coûte pas plus cher à la collectivité. »



Exemples de déchets jetés par erreur dans les conteneurs et refusés par le centre de tri



Jours des reports de collecte

Mercredi 1^{er} janvier 2020 :

Pas de collecte le jour même

- ▶ La collecte du mercredi 1^{er} janvier est reportée au jeudi 2 janvier
- ▶ La collecte du jeudi 2 janvier est reportée au vendredi 3 janvier
- ▶ La collecte du vendredi 3 janvier est reportée au samedi 4 janvier

Vendredi 1^{er} Mai 2020 :

Pas de collecte le jour même

- ▶ La collecte est reportée au samedi 2 Mai

Vendredi 25 décembre 2020 :

Pas de collecte le jour même

- ▶ La collecte est reportée au samedi 26 décembre 2020.

Pas de changement de jour de collecte pour les jours fériés suivants :

- ▶ Lundi 13 avril 2020 : Lundi de Pâques
- ▶ Vendredi 8 Mai 2020 : Victoire 1945
- ▶ Jeudi 21 mai 2020 : Ascension
- ▶ Lundi 1^{er} juin 2020 : Pentecôte
- ▶ Mardi 14 juillet 2020 : Fête nationale
- ▶ Mercredi 11 novembre 2020 : Armistice 1918

Déchèteries

De nouveaux équipements pour trier mieux

Le projet d'aménagement d'une nouvelle déchèterie à Beaumont-sur-Sarthe est confirmé et commence à se concrétiser. Ce nouvel équipement correspondra plus précisément aux besoins actuels de la population, offrant un plus large espace pour trier un plus grand volume de déchets. Il sera construit sur un terrain attenant à l'actuelle déchèterie, pour un montant avoisinant 900 000 €.

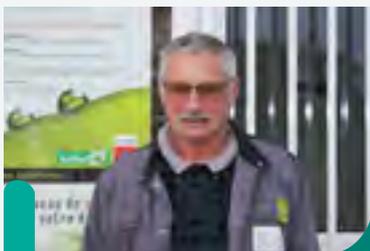
Le cabinet devant assurer la maîtrise d'œuvre a été choisi, après un appel d'offre public. Celui-ci est, dès à présent, en train de préparer le cahier des charges, afin que les élus puissent lancer les marchés publics pour choisir les entreprises devant réaliser les travaux. « Nous souhaitons que le chantier démarre en 2020, assure Dominique Ralu, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Déchets. Dès à présent, nous sommes certains d'obtenir des subventions de l'Etat et de la Région pour cet investissement. »

En parallèle, la Communauté de communes travaille à l'implantation

de trois points de collecte de proximité, à Bourg-le-Roi, Saint-Paul-le-Gaultier et Ségrie. « Ces sites seront dédiés aux habitants les plus éloignés des déchèteries. Ils leur permettront de venir déposer des déchets valorisables et recyclables (déchets verts, mobilier, déchets d'équipements électriques et électroniques, etc.) en limitant leurs déplacements. A l'inverse, ils devront continuer à se rendre dans les déchèteries à Beaumont-sur-Sarthe ou Saint-Ouen-de-Mimbré pour déposer les déchets les plus encombrants (gravats, etc.) », détaille Dominique Ralu. Les aménagements de ces points de collecte de proximité seront menés en parallèle à celui de la nouvelle déchèterie à Beaumont-sur-Sarthe. En conséquence, le lancement des appels d'offres est envisagé pour le 1^{er} semestre 2020.

Des services supplémentaires sur la déchèterie à Beaumont-sur-Sarthe

Avec le soutien financier du Conseil Départemental, la Communauté de communes a complété les équipements de la déchèterie à Beaumont-sur-Sarthe en y installant, comme c'était déjà le cas sur le site de Saint-Ouen-de-Mimbré, un local pour les déchets dangereux des ménages et une cuve dédiée aux huiles de moteurs. Bien évidemment, ces équipements seront transférés sur la future déchèterie attenante, lorsque celle-ci sera opérationnelle. Cet investissement traduit la volonté des élus d'harmoniser les services sur les deux déchèteries communautaires.



Portrait
Philippe GALPIN

Philippe GALPIN est responsable des services techniques communautaires depuis la création de la Communauté de communes en 2017. Agent de terrain, curieux de nature, appréciant avant tout le contact humain, il encadre une équipe de 6 agents.

Après avoir exercé pendant 18 ans le métier de maçon, Philippe Galpin, originaire de Sougé-le-Ganelon, a été recruté au 1^{er} juillet 1998 pour gérer la déchèterie de la Communauté de communes des Alpes Mancelles, à Fresnay-sur-Sarthe*. « J'ai été le premier agent embauché par la Communauté de communes des Alpes Mancelles. J'ai travaillé 4 ans à mi-temps, avant de devenir

salarié à plein temps. » Par la suite, Philippe Galpin a vu ses missions techniques augmenter progressivement, en même temps que l'intercommunalité élargissait ses compétences et construisait ou faisait l'acquisition de nouveaux bâtiments. « Mais ma principale mission demeurait la gestion de la déchèterie », poursuit le responsable des services techniques confiant qu'il a beaucoup aimé cette période de sa carrière, « car j'ai été conduit à rencontrer de nombreux habitants et, dans ce cadre, à avoir des échanges très enrichissants. Avec Virginie Legoubey, nous avons fait un formidable travail et nous avons toujours bénéficié d'une bonne écoute des élus. »

Lorsque le Conseil communautaire lui a proposé de devenir responsable des services techniques, en 2015, Philippe Galpin a tenu à obtenir au préalable son concours d'agent de maîtrise, « car je ne voulais pas encadrer mes collègues sans justifier d'une formation spécifique. »

Continuer à être sur le terrain

Avec la création de la nouvelle Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, en janvier 2017, Philippe Galpin a vu ses

responsabilités confirmées et même élargies. « Désormais je pilote 6 agents : 2 gardiens de déchèterie (positionnés sur les sites de Saint-Ouen-de-Mimbré et Beaumont-sur-Sarthe), 1 technicien au Gasseau et 3 agents polyvalents qui assurent de nombreux travaux au sein des bâtiments communautaires, ainsi que l'entretien des espaces verts. Même si je passe beaucoup de temps à gérer des questions administratives et budgétaires, je continue à donner un coup de main sur les chantiers, car il me semble important de garder un contact avec le terrain et de rester polyvalent. »

Dans les mois à venir, Philippe Galpin va, notamment, travailler sur le dossier d'aménagement de la nouvelle déchèterie à Beaumont-sur-Sarthe. « Les élus, avec qui je suis très régulièrement en contact, ont choisi de m'associer à cette opération pour que j'y apporte mes connaissances de technicien », souligne le responsable des services techniques qui apprécie de travailler au sein d'une collectivité « restant à échelle humaine. »

* Cette déchèterie a été fermée au public en 2016, à l'ouverture de la nouvelle déchèterie à Saint-Ouen-de-Mimbré. Elle est, aujourd'hui, aménagée en site technique dédié aux services communautaires

A la Pitoisière, un nouveau bâtiment en construction



Sur la zone intercommunale d'activités économiques de la Pitoisière, à Maresché, la Communauté de communes a lancé la construction d'un nouveau bâtiment qui a pour vocation d'accueillir deux entreprises du territoire : le garage Heurtault et la métallerie-serrurerie Piens. A l'étroit dans leurs locaux actuels, ces deux sociétés vont bénéficier d'espaces supplémentaires qui leur permettront d'élargir leurs activités et de poursuivre leur croissance. Déjà implanté à La Pitoisière, le garage Heurtault met aussi à profit ce chantier pour aménager une station de lavage sur un terrain acheté à la Communauté de communes. « Avec l'acquisition de ce petit terrain, qui était difficilement exploitable par

une autre entreprise, la zone de la Pitoisière I est désormais entièrement occupée », affirme Benoist Bouix, Vice-Président de la Communauté de communes, ajoutant que la société Heurtault, conformément à un accord passé avec la Communauté de communes, a également fait l'acquisition de la maison située au bout de la zone.

Au cours de ces derniers mois, Jérôme Bédouet, un artisan menuisier plaquiste travaillant jusqu'alors à son domicile de Meurcé, a confirmé sa volonté de construire un bâtiment sur la zone de la Pitoisière II, afin de poursuivre sa croissance. Ce nouveau local, qui verra le jour sur un terrain de 3 000 m² acheté à

la Communauté de communes, permettra notamment au chef d'entreprise de recruter un salarié dès 2020.

Il est également à noter que la Communauté de communes continue d'accompagner le projet d'aménagement d'une unité de méthanisation sur la zone intercommunale d'activités économiques à Rouessé-Fontaine. « Ce dossier, qui rassemble une vingtaine d'agriculteurs, progresse à bonne allure, souligne Benoist Bouix, ajoutant que la collectivité a également vendu un terrain sur la zone qu'elle possède à Bérus. Sur ce dernier site, il ne nous reste plus qu'un terrain à vendre. Celui-ci offrira une belle visibilité à ses occupants. »

PAID de Maresché

Le bâtiment du groupe Baglione est sorti de terre !

Sur le Parc d'Activités d'Intérêt Départemental (PAID) de Maresché, l'installation prochaine du groupe Baglione se précise. En effet, le bâtiment de 6 750 m² (dont 6 500 m² d'ateliers), qui sera dédié à la production de béton, est aujourd'hui sorti de terre et devrait être opérationnel mi 2020. Dès à présent, la construction est impressionnante et mobilise plusieurs entreprises en permanence.

« Dès sa mise en service, le site accueillera une quinzaine de salariés, rappelle François Robin, Président du syndicat mixte gérant le PAID de Maresché* et Premier Vice-Président de la Communauté de communes. De plus, l'entreprise fera travailler des sous-traitants et devrait donc favoriser d'autres créations d'emplois. »

Egalement au cours de cet automne, la société Cegelec (groupe Vinci), qui s'est vue attribuer un important contrat à l'échelle départementale, a pris possession du bâtiment construit par un promoteur privé à l'entrée du Parc d'Activités. « Ce local est le site d'appui de l'entreprise pour tout le Nord Sarthe », précise François Robin.

Enfin, des discussions sont en cours avec plusieurs entrepreneurs pour les derniers terrains libres du PAID.

* Le PAID de Maresché est géré par 4 communautés de communes : Haute Sarthe Alpes Mancelles, Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Maine Cœur de Sarthe et Maine Saosnois. Le Conseil Départemental, qui a financé 55 % des dépenses investies pour l'aménagement du PAID, continue à payer sa part sur les emprunts contractés, jusqu'à extinction de ces derniers.



D'importants travaux d'élagage pour le déploiement de la fibre optique

Afin d'assurer le déploiement du réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles, la Communauté de communes a fait réaliser, cet automne, d'importants travaux d'élagage sur de nombreuses routes.

« Le réseau de fibre optique passe au-dessus des fils téléphoniques existants, en hauteur. Ces derniers doivent, par conséquent, être protégés au mieux contre les chutes de branches pour garantir une distribution optimale d'internet chez les abonnés, résume Michel Lajoinie, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la Voirie. En conséquence, la Communauté de communes, au vu de l'urgence des travaux à réaliser, a exceptionnellement pris en charge, les travaux d'élagage des arbres plantés à proximité de ces fils électriques. L'objectif est de laisser suffisamment d'espaces, tant en hauteur que sur les côtés, pour qu'aucun branchage ne puisse endommager et perturber le réseau. Ce chantier, qui nécessite de nombreuses interventions, doit s'achever pour début 2020. »

Afin de mener à bien cette mission, la Communauté de communes a fait appel à plusieurs entreprises du Nord Sarthe qui se sont pleinement mobilisées aux côtés des deux agents communautaires en charge de la voirie. « Le montant des travaux, entièrement financés par notre intercommunalité, s'élève à 150 000 € », précise Michel Lajoinie.



Plusieurs entreprises locales ont assuré l'élagage en coopération avec les techniciens de la Communauté de communes

Déploiement de la fibre optique

Les élus réaffirment leurs engagements

Au cours de l'automne, la Communauté de communes et le Conseil Départemental ont renouvelé le Contrat Territoire Innovant à travers lequel ces collectivités signataires s'engagent à financer le déploiement de la fibre optique dans toutes les communes de Haute Sarthe Alpes Mancelles d'ici à 2022. La part prise en charge par la Communauté de communes est de 500 € par prise. De leur côté, les autres partenaires (le Conseil Départemental principalement, mais aussi l'Union Européenne, l'Etat et le Conseil Régional) prennent en charge le solde du coût de raccordement qui s'élève à 1 900 € par prise.

Lors de la signature, les élus ont précisé que tous les habitants, particuliers et professionnels, peuvent désormais savoir si leur logement est éligible à la fibre optique, ou à quelle échéance il peut être raccordable, en se rendant sur le site internet lafibrearrivechezvous.fr. Régulièrement réactualisée, la carte du déploiement montre que les communes de Saint-Georges-le-Gaultier, Saint-Léonard-des-Bois, Saint-Paul-le-Gaultier, Saint-Ouen-de-Mimbré et Saint-Victeur sont déjà desservies par le réseau et que, par conséquent, les habitants peuvent s'y raccorder en souscrivant un abonnement auprès de l'un des 9 fournisseurs d'accès à internet qui se sont positionnés pour le commercialiser. Cette même carte confirme également que la fibre optique est en cours de déploiement sur la grande majorité du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles.

Un premier marché de travaux commun à tout le territoire

Les marchés de voirie mis en place avant la création de la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles* arrivent tous à échéance au 1^{er} janvier 2020. C'est pourquoi les élus se sont vus dans l'obligation de lancer de nouveaux appels d'offres publics pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux au cours des quatre prochaines années.

« Afin de réaliser des économies, nous avons décidé de mettre en place un marché global, portant sur l'ensemble du territoire communautaire, pour les travaux d'entretien de la chaussée hors agglomération, ainsi que pour la signalétique. En effet, plus le marché couvre un large périmètre, plus les entreprises sont assurées d'effectuer de nombreuses interventions et, par conséquent, de rentabiliser au mieux leurs équipements. En conséquence, leurs dépenses sont mieux amorties, et elles pratiquent des prix plus attractifs, explique Michel Lajoinie, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la Voirie. Cette politique d'harmonisation doit aussi faciliter l'organisation et la planification des interventions d'une année à l'autre. »

Une expertise communautaire appréciée des communes

Au cours de l'année 2019, la Communauté de communes a financé divers travaux d'entretien sur les voiries situées hors des agglomérations de bourgs. Par exemple, sur le secteur de Beaumont-sur-Sarthe, 45 000 m² d'enduits ont été utilisés. De même, deux ouvrages d'art (ponts) ont fait l'objet de rénovations importantes au Tronchet et à Moitron-sur-Sarthe.

« Nous constatons également que de plus en plus de communes font, tout au long de l'année, appel aux deux techniciens communautaires en charge de la voirie et s'appuient sur leurs expertises pour piloter les chantiers d'aménagement de bourgs*. Bien évidemment,

A l'inverse, les élus ont choisi de sectoriser les marchés concernant l'élagage, le débroussaillage ou encore l'assainissement. « Ces travaux ne peuvent se programmer que sur des périodes courtes et, par conséquent, une seule entreprise ne pourrait assurer la totalité des tâches sur l'ensemble du territoire. De plus, ces missions nécessitent, souvent, une grande réactivité. C'est pourquoi nous avons fait le choix de diviser ces marchés en plusieurs lots (secteurs de Beaumont-sur-Sarthe, de Fresnay-sur-Sarthe et de Oisseau-le-Petit) afin que les entreprises locales puissent y répondre et mettre en valeur la proximité dont nous avons besoin », résume Michel Lajoinie. Tous ces nouveaux marchés entreront en vigueur dès le printemps 2020.

* Rappelons que la Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles a été créée au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion, imposée par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) des communautés de communes des Alpes Mancelles, du Pays Belmontais et des Portes du Maine Normand.

les communes rémunèrent la Communauté de communes pour ces prestations de maîtrise d'œuvre », détaille Michel Lajoinie, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la Voirie. Ainsi, en 2019, les techniciens communautaires ont notamment piloté les travaux d'aménagement réalisés à Assé-le-Boisne, Rouessé-Fontaine, Moulins-le-Carbonnel ou encore Saint-Aubin-de-Locquenay, Piacé, Maresché, Juillé, Saint-Marceau et Vivoine.

* Rappelons que les travaux intra-agglomération sont de compétence communale comme en a décidé le Conseil communautaire en 2017.



En outre, l'organisme en charge du déploiement, Sarthe Numérique, assure que les foyers les plus isolés seront tous desservis à moyen terme. Les habitants de ces logements éloignés des bourgs et des hameaux doivent déposer une demande dès que leur commune est desservie. Sarthe Numérique s'engage alors à réaliser les travaux de raccordement dans les 6 mois qui suivent.

Le même débit qu'en zone urbaine

Ce réseau de fibre optique doit permettre à chaque ménage de bénéficier d'un accès à internet à très haut débit et d'une parfaite stabilité. Ce déploiement, qui est unique en Pays de la Loire, représente un formidable moyen de lutter contre l'isolement des zones rurales en proposant un service de communication équivalent à celui des grandes villes. Il conforte ainsi l'attractivité du territoire.

« Dès à présent, pour optimiser cet investissement, nous devons aussi travailler à accompagner les citoyens dans leur apprentissage et leur utilisation d'internet en leur proposant des méthodologies et des nouveaux équipements, ajoute Jean-Louis Clément, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la Fibre optique. Je souhaite, notamment, que nous facilitions le développement de nouveaux usages comme le télétravail. »

Une offre médicale pleinement satisfaite

Après plus d'une dizaine d'années passées à rechercher des médecins et à développer des infrastructures d'accueil pour les praticiens, les élus peuvent aujourd'hui l'affirmer : l'offre de soins est préservée sur l'ensemble du territoire et les besoins des habitants sont globalement satisfaits.

Ainsi, durant l'année 2019, trois médecins se sont installés sur le territoire, se répartissant également sur les trois sites de consultations, Jérôme Echasserieu à la Maison médicale pluridisciplinaire à Beaumont-sur-Sarthe, Valentin Laot au Centre de santé à Fresnay-sur-Sarthe et Alberto Echevarria au Centre de santé à Fyé.

« Les docteurs Echasserieu et Laot ont le statut de médecin libéral, tandis que le docteur Echevarria est salarié de la Communauté de communes. Exerçant jusqu'alors en Espagne, ce dernier a été recruté par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé dans la recherche de professionnels de médecine », détaille Yves Gérard, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des centres de santé. « Pour sa part, le docteur Laot exerçait déjà une journée par semaine au centre de

santé à Fresnay-sur-Sarthe dans l'attente de terminer sa thèse qu'il a obtenue

à la rentrée. Désormais, il consulte les lundi, mercredi, jeudi et vendredi. Il a signé avec la Communauté de communes, propriétaire de son cabinet, une convention de mise à disposition qui lui permet de bénéficier du secrétariat en place, moyennant le paiement d'une partie du salaire des secrétaires employées par la collectivité. De plus, ses dossiers médicaux sont partagés avec ceux des autres médecins du Centre de santé fresnois afin que les malades puissent être pris en charge par ses collègues quand il est absent et inversement. Ainsi, nous garantissons une continuité du service, afin que toutes les urgences puissent être traitées dans les meilleurs délais», poursuit le Vice-Président de la Communauté de communes, ajoutant : « Le Conseil de l'ordre des médecins de la Sarthe a récemment visité les locaux des deux centres de santé communautaires, à Fresnay-sur-Sarthe et Fyé, puis la Maison médicale pluridisciplinaire à Beaumont-sur-Sarthe. A la suite de ce déplacement, les professionnels ont souligné la qualité de nos infrastructures et les conditions d'exercice des praticiens. »



De nouvelles initiatives pour consolider et pérenniser l'offre de soins

« Aujourd'hui, nous atteignons une forme d'équilibre et répondons aux besoins, constate Yves Gérard. Cependant, nous devons rester vigilants, poursuivre nos recherches et mener de nouvelles initiatives pour pérenniser l'offre de soins. Nous devons notamment anticiper des départs en retraite programmés dans les prochaines années sur le secteur de Fyé. C'est pourquoi nous avons la volonté d'accueillir, en stage, des internes au sein des centres de santé communautaires, pour permettre à ces étudiants en fin de parcours universitaire de commencer à pratiquer leur métier sur le terrain. C'est aussi un moyen de les inciter à s'implanter sur notre territoire qu'ils apprendront à connaître et où ils pourront commencer à se constituer une patientèle. Dans cette perspective, nous commençons, dès à présent, à intégrer des externes qui assistent nos médecins. »

La Maison médicale pluridisciplinaire de Beaumont-sur-Sarthe accueille :

- cinq médecins généralistes libéraux,
- deux cabinets de soins infirmiers (soit 7 professionnels),
- deux chirurgiens dentistes,
- deux masseurs kinésithérapeutes (le second masseur s'installe cet hiver 2020),
- une pédicure-podologue
- une sage-femme
- une psychologue clinicienne
- une sophrologue.

Le Centre de santé situé à Fresnay-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon accueille :

- deux médecins salariées dans les locaux de Fresnay-sur-Sarthe (l'une d'entre elles exerce deux jours par semaine, le mardi et le jeudi, en attendant d'obtenir sa thèse).
- un médecin libéral dans les locaux de Fresnay-sur-Sarthe,
- un médecin salarié dans les locaux de Sougé-le-Ganelon, chaque lundi et un vendredi sur deux (ce professionnel est notamment spécialiste de l'homéopathie),
- deux cabinets de soins infirmiers (soit 6 professionnels).

- un ostéopathe,
- une pédicure-podologue,
- une psychologue-hypnothérapeute.

Le Centre de santé à Fyé accueille :

- un médecin salarié,
- un cabinet de soins infirmiers (soit 4 professionnels),
- cinq masseurs kinésithérapeutes,
- une sage-femme,
- un ostéopathe,
- une psychologue,
- une pédicure podologue,
- une diététicienne.

La Maison de Services Au Public devient Maison France Service et se renforce

Au 1^{er} janvier 2020, la Maison de Services Au Public (MASP) de la Communauté de communes sera l'une des trois premières Maison France Service de la Sarthe. Ce nouveau label, attribué par l'Etat à la suite d'un audit, est une reconnaissance du travail accompli auprès des habitants par cet organisme communautaire, que les élus ont encore conforté ces derniers mois. De plus, il consolide l'aide annuelle de 30 000 € que l'Etat s'engage désormais à apporter à cette Maison France Service.

Installée dans les locaux administratifs communautaires du 2 rue de l'Abbé Lelièvre à Fresnay-sur-Sarthe, la MSAP, désormais Maison France Service, accompagne les usagers dans leurs démarches administratives (notamment la recherche d'emploi et de formation). Elle leur assure un premier niveau d'information, les met en contact avec les services spécialisés et, dans cette logique,

accueille les permanences de plusieurs organismes socio-administratifs. Elle propose aussi un accès à une documentation professionnelle, ainsi qu'à internet et a la volonté de développer des actions comme le Forum organisé, au printemps dernier, pour aider les citoyens dans leurs démarches administratives en ligne.

« Ce nouveau label ne modifiera pas le service déjà proposé aux habitants depuis plusieurs années. A l'inverse, il nous conforte dans les choix que nous avons effectués au cours de cette année et qui se sont traduits par une augmentation très significative de la fréquentation du service », explique Yves Gérard, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Services. Mettant en effet à profit l'arrivée d'une nouvelle agent référente, Amélie Poisson, les élus ont décidé d'ouvrir des permanences hebdomadaires délocalisées de la MSAP à Beaumont-sur-



Sarthe (au centre social Georges Rouault le mardi matin) et à Oisseau-le-Petit (au centre social de la Haute Sarthe le lundi après-midi), à raison de 7 heures hebdomadaires (3h30 par permanence). De plus, la Communauté de communes a mis l'une de ses agents, Ghislaine Planchais, à disposition du service pour accueillir le public lorsqu'Amélie Poisson est sur d'autres sites. « Ainsi, la continuité du service est maintenue sur le site de Fresnay-sur-Sarthe, à raison de 24 heures par semaine, tandis que nous allons désormais à la rencontre des habitants sur deux autres communes du territoire », résume Yves Gérard, qui souligne également le renforcement de permanences hebdomadaires de la Carsat (Caisse d'assurance retraite et santé au travail), dans les locaux de la rue de l'Abbé Lelièvre et rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales continue à tenir des permanences régulières.

Centres sociaux

De nouveaux contrats pour aller encore plus loin en 2020

Premier financeur des trois centres sociaux du territoire, implantés à Beaumont-sur-Sarthe, Fresnay-sur-Sarthe et Oisseau-le-Petit, la Communauté de communes accompagne ces structures dans leur développement et les encourage à coopérer et à harmoniser leurs initiatives.

Dans cet esprit, les élus travailleront, avec les responsables des trois centres sociaux, au renouvellement, en 2020, du Contrat Enfance Jeunesse qui prendra désormais l'appellation de Convention Territoriale Globale (CTG). « *Ce nouveau document doit nous permettre de continuer à obtenir le soutien financier et technique de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les actions que les centres sociaux déploient en direction de l'enfance et de la jeunesse, explique Yves Gérard, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Services. Dans ce but et conformément au souhait de la CAF, nous devons mettre au point un programme global d'actions qui vise à renforcer*

et à harmoniser l'ensemble des prestations sur tout le territoire. Dès à présent, nous envisageons d'augmenter les horaires d'ouverture du multi-accueil de Oisseau-le-Petit pour mieux répondre aux besoins des familles. »

L'année 2020 devrait aussi être marquée par la reconduction de l'agrément attribué par la CAF au Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE). « *Là encore, nous avons déjà élargi la présence du RAMPE sur le territoire* », précise Yves Gérard, qui souligne également le bilan financier positif des trois centres sociaux et le bon esprit de coopération qui règne entre les trois organismes. « *Nous sommes particulièrement satisfaits de la nouvelle dynamique qui s'est mise en place au centre social Georges Rouault, à Beaumont-sur-Sarthe. Les responsables de la structure ont, ainsi, mis au point un projet social ambitieux et réaliste que le Conseil communautaire a validé. Ce travail devrait permettre au centre social d'obtenir prochainement l'agrément de la CAF, ce qui lui permettra de développer ses activités* », conclut Yves Gérard.

Deux forums pour toutes les associations du territoire

L'un des meilleurs exemples de cette harmonisation des prestations est, sans doute, la tenue de deux forums des associations le même jour sur le territoire, samedi 7 septembre 2019, avec le soutien des communes d'accueil, de la Communauté de communes et de partenaires privés locaux. L'un était proposé le matin par le centre social Escale dans le gymnase de Fresnay-sur-Sarthe, le



second toute la journée par le centre social Georges Rouault dans la salle Loisirs et Culture de Beaumont-sur-Sarthe. Ces deux manifestations ont attiré un public familial nombreux qui a profité de cette journée pour découvrir les différentes activités du territoire

et s'inscrire ou renouveler son inscription dans l'un des clubs sportifs, culturels ou de loisirs présents.

Si le forum fresnois est désormais bien ancré dans les habitudes des habitants, celui de Beaumont-sur-Sarthe représentait une première.

Celui-ci a, immédiatement, rassemblé plus de 300 visiteurs venus à la rencontre de 31 associations du secteur, tandis qu'une quarantaine d'associations, tandis que plus de 600 personnes se sont rendues au gymnase de Fresnay-sur-Sarthe. Sur les deux sites, l'ambiance était très conviviale et chacun a apprécié les nombreuses démonstrations sportives mises en place. Une belle récompense pour les personnels et les bénévoles des deux centres sociaux.



Vie associative : Des dotations pour près de 40 associations sportives et culturelles

Cet été, la Communauté de communes a remis près de 59 000 € de dotations à 37 associations sportives et culturelles du territoire.

Début juillet, les responsables de 19 associations culturelles se sont rassemblés à la grange d'Assé-le-Boisne* pour une première remise de dotations. Comme l'a alors rappelé Fabrice Goyer-Thierry, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la Culture : « *ce soutien s'adresse aux associations reconnues d'intérêt communautaire. Nous essayons en outre, dans ce cadre, de donner des coups de pouce ponctuels à celles qui organisent des événements exceptionnels dans l'année.* »

Pour 2019, le Théâtre du Haut Maine a été pour la première fois soutenu, comme l'ont été de nouveau les écoles de peinture, le cirque Mimulus, des clubs de théâtre, "Piacé le Radieux", l'association "Jardin d'art brut - Fernand Chatelain", ou encore plusieurs chorales et harmonies. « *Nous veillons à soutenir toutes les formes artistiques sur l'ensemble du territoire Haute Sarthe Alpes Mancelles* », a souligné Philippe Martin, Président de la Communauté de communes. A ce titre, tous les bénéficiaires de ces dotations ont fait part de leur satisfaction, soulignant le bon esprit de coopération qui règne entre les élus

et les bénévoles sur le territoire. Plusieurs récipiendaires ont aussi indiqué que cette remise de dotations, qui s'est déroulée dans une ambiance très chaleureuse, donnait l'occasion aux différents acteurs associatifs de mieux se connaître et d'apprécier le travail réalisé par les autres associations. Des synergies nouvelles naîtront peut-être, au fil du temps, de ces rencontres annuelles.

La formation des jeunes pour priorité

Les responsables des 18 clubs sportifs bénéficiant de dotations ont, quant à eux, été réunis à la fin de l'été dans la salle Gilbert Chauveau, à Fresnay-sur-Sarthe. Là encore, les bénévoles ont souligné l'importance du soutien accordé par la collectivité aux associations sportives, tant en attribuant ces dotations (qui se sont élevées au total à 47 020 €), qu'en mettant à disposition les équipements sportifs publics. Jean-Pierre Frimont, Vice-Président de la Communauté de communes en charge du Sport, a rappelé que le montant des dotations était calculé selon des critères très précis, au premier rang desquels figure notamment la formation des jeunes. «



A chaque critère correspond une codification et des points qui permettent de définir le montant de la dotation. » L'élu a également mis en avant les excellents résultats obtenus par les clubs sportifs locaux et a souligné la diversité des disciplines présentes sur la Communauté de communes et soutenues par celle-ci : football, tennis, tennis de table, athlétisme, judo, cyclisme, cyclo-cross, basket, badminton...

* Cette grange a été rénovée par la Communauté de communes il y a une dizaine d'années et est, aujourd'hui, mise à disposition des écoles de peinture des Alpes Mancelles.

Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

Progresser dans la continuité

Cette rentrée scolaire de l'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles a été marquée par une stabilité des effectifs et de l'équipe pédagogique en place.

« Cette fidélité des professeurs et des élèves démontre que l'école répond bien à la demande des habitants et que les enseignants s'y sentent à leur aise, souligne Fabrice Goyer-Thierry, Vice-Président de la Communauté de communes en charge de la Culture. Ces résultats sont le fruit du travail que nous menons, élus et responsables de la structure, pour garantir de bonnes conditions d'enseignement, proposer régulièrement des concerts à travers toute la Communauté de communes et, surtout, encourager les projets transversaux menés par plusieurs professeurs (de musique, de danse et de théâtre) et favorisant les connexions entre les quatre sites de l'établissement (Fresnay-sur-Sarthe, Ancinnes, Beaumont-sur-Sarthe et Fyé). Ces actions sont notamment facilitées par les communes qui mettent régulièrement leur salles à notre disposition, permettant aux élèves de se produire sur tout le territoire devant un public toujours bienveillant. »

L'Ecole Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles s'attache aussi à aller à la rencontre de la jeunesse, pour conquérir les nouvelles générations. Aujourd'hui, chaque semaine, 20 heures sont dédiées à des interventions en milieu scolaire, pour participer à l'éveil culturel de l'enfant.

Dans cette continuité, élus, usagers et professeurs ont désormais pour priorité d'écrire le nouveau projet d'établissement de l'école. Celui-ci devra déterminer les prochains axes qui guideront le travail que réalisera l'équipe dirigeante et pédagogique, en lien avec les élus du prochain Conseil communautaire.



Au cours de ce semestre, le secrétariat de l'école a été assurée par Mylène Esnault. Celle-ci a remplacé Anne-Claire Mabille qui sera de retour au mois de janvier. « J'ai travaillé dans une excellente ambiance, découvrant un milieu artistique très chaleureux », affirme cette nouvelle agent qui était chargée de la gestion de l'accueil, des inscriptions, des plannings, des facturations etc..



DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Pour le semestre à venir, l'équipe pédagogique de l'Ecole Musique Danse Théâtre (EMDT) Haute Sarthe Alpes Mancelles, dirigée par Laurent Rameau-Beunache, a de nouveau programmé plusieurs concerts et prestations sur l'ensemble du territoire communautaire. Voici les principales dates à retenir dès à présent :

Du lundi 17 au jeudi 20 février : stage instruments à vent et percussions. Concert de fin de stage, jeudi 20 février à 20h à Fyé.

Samedi 28 mars : stage et concert de guitares, à Fresnay-sur-Sarthe (lieu à confirmer).

Dimanche 5 avril, en l'église Notre-Dame de Fresnay-sur-Sarthe : représentation du Stabat Mater de Pergolèse par le Chœur

Départemental, en association avec l'EMDT Haute Sarthe Alpes Mancelle, la Chorale Ophélie et les Amis de l'orgue de Fresnay

Samedi 16 mai, de 10h à 12h et de 14h à 16h : portes ouvertes à l'Ecole de Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles avec des concerts sur les différents sites de l'établissement.

Samedi 13 et dimanche 14 juin, dans la salle Loisirs et Culture de Beaumont-sur-Sarthe : spectacle musical autour d'un conte (avec la voix pour thématique), rassemblant les élèves (jeunes et adultes), les chorales, les classes de formation musicale.

Dimanche 21 juin : Après-midi musical à l'occasion de la fête de la musique.

SPORT

Piscines communautaires déposez rapidement vos candidatures !

Au cours de l'été dernier, le nombre d'entrées réalisé dans les piscines communautaires, à Beaumont-sur-Sarthe et à Fresnay-sur-Sarthe, s'est élevé à 12 291 (9 427 à Fresnay et 2 864 à Beaumont). « Ces chiffres de fréquentation sont quelque peu en baisse par rapport à 2018, car nous n'avons pas bénéficié d'une météo aussi clémente que l'été précédent, en particulier au mois d'août, constate Jean-Pierre Frimont, Vice-Président de la Communauté de communes en charge des Sports. Pour autant, l'ambiance est restée chaleureuse et familiale toute la saison et notre personnel a donné pleinement satisfaction. »

Dès à présent, les élus de la Communauté de communes préparent la saison estivale 2020 et recherchent notamment des candidats pour assurer l'entretien et la gestion des locaux. 12 postes sont ainsi à pourvoir (8 à Fresnay-sur-Sarthe et 4

à Beaumont-sur-Sarthe). « Les candidats doivent déposer leur candidature à la Communauté de communes avant la fin du mois de février 2020, affirme Jean-Pierre Frimont. Cela peut être une expérience tout à fait formatrice, notamment pour des jeunes qui cherchent un job d'été. »

